

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEYRAT DE BELLAC DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2017**

**Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA)**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions, approuve les nouveaux statuts du SMABGA concernant la prise de compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention Inondations) ainsi que la nouvelle composition du comité syndical.

**Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, approuve les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche.

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET)**

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, approuve le rapport du 29 septembre 2017 de la CLET.

**Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement – budget 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son autorisation à Madame le Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal

- Immobilisations corporelles – chapitre 21                      70 000€
- Immobilisations en cours – chapitre 23                      8 700€

Budget assainissement

- Immobilisations en cours – chapitre 23                      106 000€

**Demande d'utilisation gratuite du foyer-club**

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder gratuitement le foyer-club au comité des fêtes de PEYRAT DE BELLAC, le dimanche 29 avril 2018 à l'occasion du marché de printemps.

**Campagne de dératization – année 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les nouveaux contrats de dératization des réseaux d'eaux usées et pluviales et les 5 stations d'épuration pour la campagne 2017/2018 avec 2 passages par an en alternance sur la commune pour un montant de 574€ HT et 80.60€ HT pour la cantine scolaire et la chaufferie.

**Avenant au contrat d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°6 au contrat d'entretien de la vitrerie avec Limousin Entretien pour un montant annuel de 1 411.16€ HT pour l'année 2018 (2 passages par an pour le nettoyage des vitres du foyer-club, salle sous la mairie, salle du presbytère, écoles et salle multi-activités, soit une augmentation de 2.60%).

**Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles de PEYRAT DE BELLAC – année scolaire 2016/2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire payer aux communes de résidence des enfants scolarisés au groupe scolaire des 2 Tilleuls à PEYRAT DE BELLAC une participation de 463€ par enfant pour l'année scolaire 2016/2017.

**Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles de BELLAC – année 2016/2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de régler la somme de 1 431.09€ correspondant à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC pour l'année scolaire 2016/2017.

**Participation des communes de résidence aux prix du repas servis aux enfants scolarisés à BELLAC**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de ne pas prendre en charge la différence de 0.60€ pour les repas servis au restaurant scolaire aux enfants fréquentant les écoles de BELLAC.

**Tarif des concessions au cimetière et au columbarium**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de revoir les durées et les tarifs de concessions comme suit :

**Cimetière :**

- 30 ans 55€ le m<sup>2</sup>
- 50 ans 75€ le m<sup>2</sup>

**Columbarium**

- 15 ans 390€
- 30 ans 590€
- 50 ans 690€

- de revoir le règlement du columbarium

**Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le Complément Indemnitare Annuel (CIA)**

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, décide la mise en place du RIFSEEP (IFSE et CIA) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 11 décembre 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 18 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
M. FRED AIGUE-POUPON